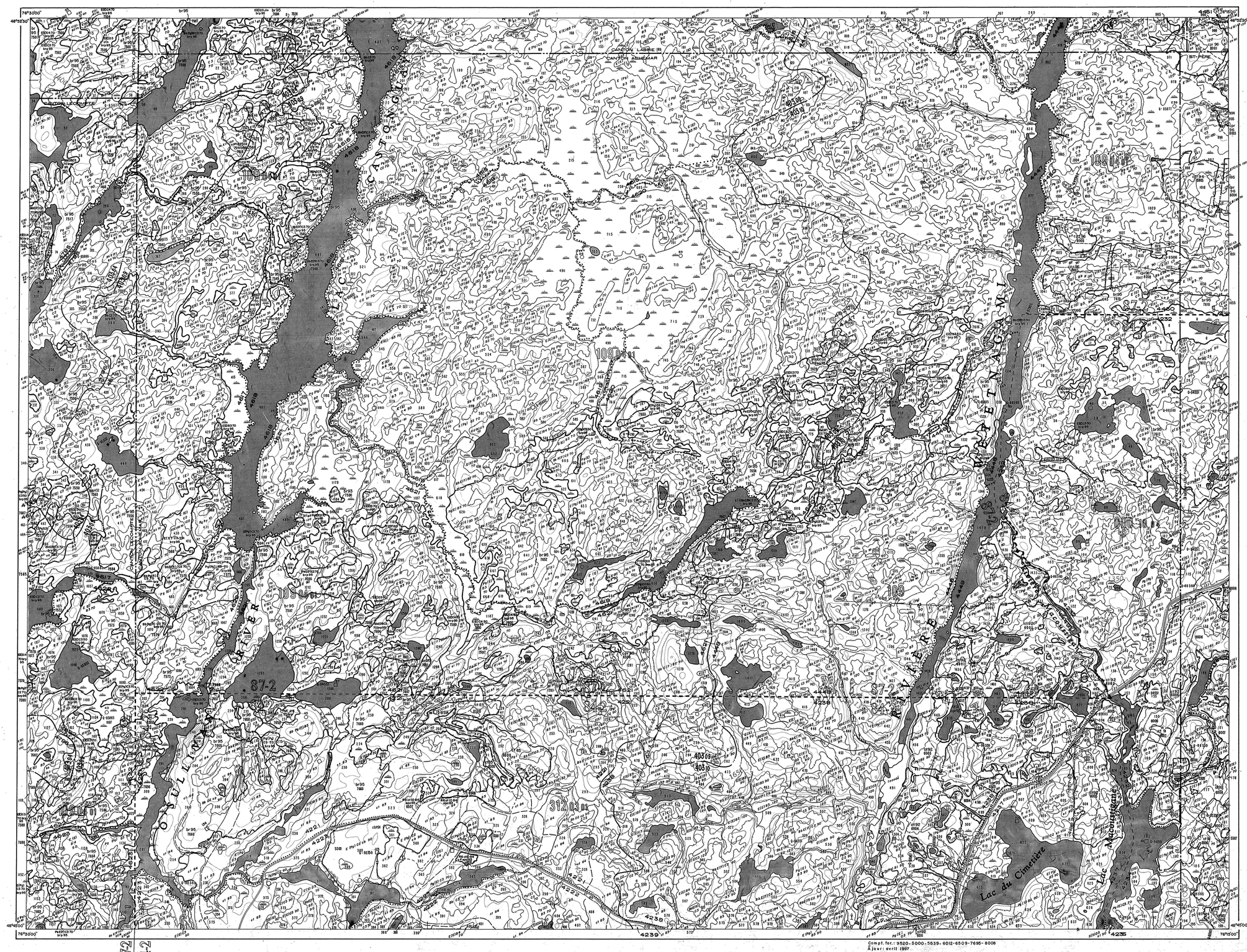

Compt. for.: 9520-5000-5639-6012-6509-7695-8008
À jour: avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50,000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

* Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe progressive irrégulière de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe partielle
Bridage partiel (dégagé ou gaulé)
Plantation à racines nues
Plantation de conifères
Plantation de feuillures
Ensemencement
Récolte commerciale
Récolte dans les îlières boisées (réservoir libres)

N.B. Ces interventions n'impliquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (plantations)
— — à cèdre
— — à pruche
Pessière
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin blanc
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette
— — (épinette noire et/ou épinette blanche)
— — (plantation de thuya)
— — (épinette noire)
— — (épinette rouge)
Sapinière
— (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à cèdre
— — à épinette (sapin bourrier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou sapin (le pin blanc occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — (épinette noire)
Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pruche)
MÉLÈZIN
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze brûlé)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F1)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F1)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F1)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (F1)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E	F1 E (F1)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BB E	BB E (BB)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BJ E	BJ E (BJ)
— — — — avec pin gris	BB Pg	BB Pg (BB)
— — — — avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (BB)
— — — — avec pin rouge	BB Pr	BB Pr (BB)
Bouleau à bouleau jaune avec épinette	BJ E	BJ E (BJ)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ S	BJ S (BJ)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F1)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F1)
Peuplement mixte sapin	Pe S	Pe S (Pe)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (Pe)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (Pe)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (Pe)
Épinette noire à épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (Pe)
— — — — (plantation)	Pe E	Pe E (Pe)
Épinette rouge résineuse	Ep R	Ep R (Ep)
Épinette résineuse	Ep R	Ep R (Ep)
Mélangés à feuillus tolérants	M Pr	M Pr (M)
— — — — sur station humide	M Pr	M Pr (M)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — — (plantation)
Peupleraie
Crédière rouge
— — — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — — à bouleaux jaunes
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — à feuillus d'essences intolérantes
— — — à feuillus d'essences tolérantes
Peuplier d'Amérique à sucre
— — — de bouleau jaune
— — — de peuplier noir
— — — de peuplier hybride
— — — de tilleul d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Julinée

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1-50% ⊕ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
10 (-ans)	0-20 ans
30 (-ans)	21-40 ans
50 (-ans)	41-60 ans
70 (-ans)	61-80 ans
90 (-ans)	81-100 ans
120	101-120 ans

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90
120-70	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jn (jeune inéquienne): Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilleux inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre plus de 60 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
	0 à 30%	vide
Légère	31 à 60%	'
Moyenne	61 à 80%	''
Forte	81 à 100%	'''
Abrupte	101% et plus	4

N.B.: Les classes de pente sont indiquées sur les cartes publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cp 50m C
— classe de pente
— classe de perte
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— type groupement

R C3 cd 68 D1
— classe de perte
— classe d'âge
— année de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIROIS (QG, 87) / SIGNATURE: [signature]
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: WALSH, FORTIN & ASS. (Q.G. 84) / SIGNATURE: [signature]

Carte forestière { Photographie aérienne: 1985-86 / Année de publication: 1986-87 / Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/9/85
Déclinaison magnétique: 15° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 403 10*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 84900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4450 *
Région écologique 12b

8 87-2*
109°04'01"

Municipalité régionale de comté M.R.C. 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-2	32-F-1	32-C-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-C-15	32-C-16	32-B-13	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-C-10	32-C-9	32-B-12	

32 C/16 S.O.

2 30